

Le compte bancaire d'auto-entrepreneur

Description

Le compte bancaire pour [l'auto-entrepreneur](#) n'est pas obligatoire pour l'exercice de son activité. Toutefois, dès lors qu'il dépasse 10 000 € de chiffre d'affaires durant 2 années consécutives, il doit nécessairement ouvrir un compte courant dédié à son activité ou un compte professionnel.

En tout état de cause, la détention d'un compte pour la micro-entreprise présente plusieurs avantages. L'auto-entrepreneur peut alors se tourner vers une banque physique ou une banque en ligne.

[Créer mon auto-entreprise en ligne Ouvrir mon compte pro à partir de 7,90€ par mois](#)

A quoi sert le compte bancaire pour les auto-entrepreneurs ?

Pour les auto-entrepreneurs, l'ouverture d'un compte bancaire professionnel ou simplement dédié à l'activité, permet de **séparer les opérations commerciales réalisées dans un but professionnel** et celles réalisées dans votre vie privée.

En outre, un compte professionnel peut **donner accès à certains droits et avantages** réservés de manière exclusive aux professionnels, notamment un accompagnement personnel pour la gestion de votre compte pro.

Le compte bancaire professionnel est-il obligatoire pour les entrepreneurs ?

L'auto-entrepreneur n'est **pas obligé d'ouvrir un compte** bancaire professionnel.

En effet, le compte bancaire professionnel est un produit de banque particulier. Il se distingue du compte courant simplement dédié à l'activité professionnelle.

Avec ce type de compte, les banques **proposent des services spécifiques**, adaptés à une clientèle professionnelle et donc disposent de fonctionnalités adaptées aux entreprises et sociétés.

En revanche, depuis la [Loi Pacte de 2019](#), lorsque le chiffre d'affaires **excède 10 000€ pendant 2 années consécutives**, l'auto-entrepreneur **est obligé d'ouvrir un compte bancaire distinct de son compte personnel**, sans nécessairement qu'il s'agisse d'un compte professionnel.

En effet, le compte dédié à l'activité professionnelle quant à lui peut parfaitement être un **compte courant personnel traditionnel** que l'entrepreneur utilisera uniquement pour les opérations relatives à son activité.

Dans tous les cas, cela lui permettra de distinguer ses dépenses personnelles de ses dépenses professionnelles.

A noter : lorsqu'un [auto-entrepreneur](#) ouvre un compte pour ses dépenses professionnelles, il peut aussi bien opter pour un compte classique que pour un compte professionnel.

Faut-il séparer son compte personnel et professionnel?

Hors, la situation visée ci-avant, l'auto-entrepreneur n'a **aucune obligation de séparer** le compte de sa micro-entreprise de son compte individuel.

Bon à savoir : En réalité, l'obligation d'ouvrir un compte bancaire dédié à l'activité professionnelle concerne uniquement les sociétés. Ces dernières doivent remplir cette obligation avant même d'être immatriculées. En effet, la création d'une société implique de [déposer les fonds](#) constituant le capital social sur un compte dédié.

Plus concrètement, les entreprises individuelles ne sont pas concernées par cette obligation puisqu'elles ne disposent pas de [capital social](#).

Ainsi, les auto-entrepreneurs n'ont aucune obligation d'ouvrir un compte dédié à leur activité, et ce quelle que soit la nature de l'activité exercée.

Dans tous les cas, le compte bancaire dédié à l'activité professionnelle **permet d'éviter toute confusion** en termes de fiscalité et de comptabilité.

En effet, ce dernier permet à l'entrepreneur de :

- Déposer les recettes de la micro-entreprise ;
- Encaisser les sommes relatives aux [factures](#) ;
- Centraliser et payer les charges et cotisations sociales ;
- Accomplir toutes les autres dépenses liées à l'activité ;
- Demander un prêt professionnel ;
- Procéder au versement de votre éventuelle rémunération vers un compte courant personnel.

Bon à savoir : même si en qualité d'auto-entrepreneur vos obligations comptables sont largement simplifiées par la seule tenue d'un registre des dépenses et des recettes, un tel compte permet de remplir beaucoup plus facilement de telles obligations. De plus, face à un éventuel contrôle fiscal, il est plus facile de constater la régularité de la situation.

Quels sont les avantages du compte bancaire pour les auto-entrepreneurs ?

L'ouverture d'un compte dédié aux dépenses professionnelles permet de bien **séparer les opérations bancaires personnelles** des opérations professionnelles.

Ainsi, et qu'importe le montant de chiffre d'affaires réalisé, l'utilisation d'un compte spécifique est **recommandée pour une question d'organisation**.

Par ailleurs, le choix d'un compte professionnel est d'autant plus judicieux en fonction des besoins et de l'activité de la micro-entreprise.

En tout état de cause, les **principaux avantages** du compte bancaire pour les entrepreneurs sont les suivants :

- Un accompagnement assuré par un conseiller spécialisé ;
- Des services et financements adaptés aux entreprises et sociétés (assurance multirisque ou [rc pro](#) par exemple) ;
- La possibilité de disposer d'un terminal de paiement ;
- Une autorisation de découvert plus importante ;
- L'accès à des crédits d'entreprise.

Zoom : LegalPlace vous accompagne dans la [création de votre micro-entreprise](#) ! Si vous souhaitez vous décharger de toutes les formalités administratives, nos équipes

s'en charge pour vous. Pour cela, il vous suffit de compléter notre court formulaire en ligne et de nous transmettre les pièces justificatives nécessaires. Votre micro-entreprise est créée rapidement et à moindre coût.

Comment l'auto-entrepreneur peut-il ouvrir un compte bancaire ?

Ouvrir un compte bancaire, professionnel ou pas pour un auto entrepreneur n'est pas compliqué.

En effet, généralement il suffit de :

1. Prendre rendez-vous avec un conseiller spécialisé dans l'établissement bancaire de son choix ;
2. Réunir les pièces justificatives nécessaires demandées par le dit établissement.

Les modalités d'ouverture de compte peuvent varier d'un établissement à l'autre. Néanmoins, il faudra généralement joindre les justificatifs suivants :

- Un justificatif d'identité en cours de validité ;
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (ou un justificatif de droit de jouissance des locaux si le micro-entrepreneur loue un local) ;
- Le [formulaire de déclaration de début d'activité](#) ;
- Le numéro [SIRET](#) de la micro-entreprise.

Attention : En cas de refus d'ouverture de compte par plusieurs banques, il est possible de faire jouer son [droit au compte](#) auprès de la banque de France. Ce droit vaut aussi bien pour un compte personnel que pour un compte professionnel.

Quel type de compte choisir pour son auto-entreprise ?

En qualité d'auto-entrepreneur, si vous souhaitez ouvrir un compte bancaire **plusieurs types de compte existent, à savoir** :

- Le compte professionnel : destiné aux entreprises de toute taille et de tout secteur d'activité, il propose de services dédiés au travailleurs indépendants tels qu'un découvert adapté, la mise en place d'un terminal de paiement, des outils de gestion, d'autres garanties ;

- Le compte personnel : fonctionne comme votre compte personnel et n'offre pas les fonctionnalités d'un compte pro.

Bon à savoir : le micro-entrepreneur peut ouvrir un compte courant ordinaire ou un compte courant professionnel puisqu'il facture et paye ses impôts et [cotisations sociales](#) en son nom. Il a également le choix de le faire auprès d'une banque physique ou d'une banque en ligne.

Ainsi, pour **bien choisir le type de compte**, les critères suivants peuvent vous aider:

- Les frais de tenue de compte ;
- Le cout moyen des paiements notamment celui de la carte bancaire ;
- Les plafonds de virement et de paiement proposés
- Les coûts des frais de découvert ;
- Le niveau d'autonomie souhaité ;
- Les services proposés et spécialement dédié au [régime de la micro entreprise](#).

Voici un schéma reprenant les avantages du compte bancaire professionnel.

Les avantages du **compte professionnel**

- 1 Accompagnement par un conseiller spécialisé
- 2 Services et financements adaptés aux entreprises
- 3 Possibilité de disposer d'un terminal de paiement
- 4 Autorisation de découvert
- 5 Accès aux crédits d'entreprise

LegalPlace.

Quelle banque choisir pour ouvrir un compte bancaire ?

Enfin, avant d'ouvrir un compte bancaire pour l'entrepreneur, il est important de connaître les différents types de banque et les critères pour savoir laquelle vous correspond le mieux

Les types de banques

Principalement, il **existe 3 types de banque**, dans lesquelles l'entrepreneur peut ouvrir un compte bancaire.

Il s'agit :

- Des banques traditionnelles pour les micro-entreprises : il s'agit d'agences physiques présentes sur tout le territoire qui offrent une gamme complète de produits et de services ;
- Les banques en ligne : proposent généralement les mêmes services que les banques traditionnelles mais uniquement en ligne c'est à dire de manière dématérialisée sans présence d'une agence physique ;
- Les néo-banques : sont généralement présentes que sous la forme d'une application mobile et proposent généralement seulement des services de paiement

Attention : auprès des néo-banques, il ne sera généralement pas possible de souscrire un crédit pour votre activité professionnelle.

Les critères pour choisir

Pour choisir la structure bancaire adaptée à vos besoins voici quelques critères pouvant vous aider à faire votre choix :

- Le besoin de proximité, de conseil et de suivi avec un conseiller dédié ;
- Des échanges digitalisés avec la banque
- Les avis laissés par les clients ;
- La transparence de la grille tarifaire ;
- Le visuel de la plateforme digitalisée, le cas échéant ;
- Les avantages octroyés par le fait d'avoir tous ses comptes au sein d'une même structure ;

- Les éventuels dispositifs de placement proposés ;
- La disponibilité des ressources annexes.

En résumé, la banque en ligne est adaptée aux entrepreneurs suffisamment autonomes dans la gestion de leurs comptes.

En revanche, pour un accompagnement au plus proche, il faudra donc privilégier la banque physique.

Combien coûte l'ouverture d'un compte bancaire pour un auto-entrepreneur ?

Pour finir, avant d'ouvrir un compte bancaire, il est essentiel de savoir **quel sera le coût généré par une telle ouverture** pour un auto-entrepreneur.

En pratique, il est difficile de donner le prix exact pour l'ouverture d'un compte bancaire pour l'auto-entreprise, car il varie en fonction de :

- La banque choisie ;
- Les services inclus par l'ouverture du compte ;
- Le type de gestion proposé.

Bon à savoir : en pratique, l'ouverture d'un compte pro dans une banque traditionnelle est compris entre 20€ et 50€ par mois et entre 10 et 40€ pour l'ouverture d'un compte dans une banque en ligne.

A l'ouverture du compte a proprement dit s'ajoute la plus part du temps **des frais tenant à la gestion du compte bancaire**, telles que des commissions qui peuvent être indiquées dans le contrat au titre de :

- La tenue de compte ;
- Les mouvements bancaires ;
- Les frais de découvert ;
- Les immobilisations.

À noter : dans tous les cas avant de faire son choix, l'auto-entrepreneur **a tout intérêt à comparer les prix et services** de divers établissements en demandant des devis. En effet, les frais bancaires varient en fonction des banques.

FAQ

Est-il obligatoire d'avoir un compte pro en auto-entrepreneur ?

L'ouverture d'un compte professionnel n'est jamais obligatoire pour l'auto-entrepreneur. Par ailleurs, en principe il n'a pas non plus l'obligation d'ouvrir un compte dédié à son activité. Toutefois, lorsque son chiffre d'affaires dépasse 10 000 euros pendant 2 années consécutives, l'auto-entrepreneur doit nécessairement ouvrir un compte spécifique. Il peut alors s'agir d'un compte professionnel ou d'un compte courant à son nom réservé aux dépenses professionnelles.

Quel type de compte bancaire pour un auto-entrepreneur ?

L'auto-entrepreneur peut ouvrir un compte courant classique ou un compte professionnel. S'il utilise un compte courant traditionnel, ce dernier devra être à son nom et dédié uniquement aux opérations professionnelles.

Comment faire ses comptes quand on est auto-entrepreneur ?

L'auto-entrepreneur bénéficie d'un régime de comptabilité allégé. Ainsi, il doit uniquement déclarer son chiffre d'affaires de façon mensuelle ou trimestrielle, réaliser des factures à ses clients et tenir certains registres en fonction de l'activité.

Quels sont les frais pour un auto-entrepreneur ?

Les frais bancaires d'un auto-entrepreneur sont variables. En effet, ils vont dépendre du type de compte bancaire et des services associés choisis. Certaines options nécessitent de payer des frais en plus. Par ailleurs, le montant des frais varie également en fonction de l'établissement bancaire.